

## Modalités de sélection - Formation aide-soignante

Selon l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, modifié par l'arrêté du 12 avril 2021

Selon l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

La formation est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- ✚ La formation initiale,
- ✚ La formation professionnelle continue,
- ✚ La Validation des Acquis de l'Expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministère chargé de la santé

### Calendrier 2022-2023 :

Ouverture des inscriptions :	<b>13 février 2023</b>
Clôture des inscriptions :	<b>10 juin 2023 (minuit le cachet de la poste faisant foi)</b>
Affichage des résultats d'admission :	<b>10 juillet 2023 à 15h00</b>
Date de rentrée :	<b>28 août 2023 (jury de diplomation le 24 juillet 2024)</b>

Frais d'inscription : **Gratuit**

Nombre de places ouvertes à l'IFAS de Redon-Carentoir : **63**

**33 places pour la rentrée de septembre 2023**

**30 places pour la rentrée du 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

### La sélection<sup>1</sup> :

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base :

- d'un dossier
- d'un entretien oral

destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

**Attention :** information susceptible d'être modifiée selon l'évolution de la crise sanitaire

### Modalités et procédure d'inscription :

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir :

[www.ch-redon-carentoir.fr](http://www.ch-redon-carentoir.fr)

**Pour les promotions professionnelles, les dossiers sont à retirer au secrétariat de l'IFAS, après que les établissements employeurs aient sollicité des places auprès du Directeur de l'institut.**

**Nous restons disponibles à toutes questions spécifiques que pourraient avoir les candidats en situation de handicap :** **Contact : Mme PIRAUD GAUTIER - 02.99.70.35.59**

<sup>1</sup> Arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant modifié par l'arrêté du 12 avril 2021.